

## L'EDITO



Exaspérations !

Rien ne va plus à Senlisse depuis cet été ponctué d'exaspérations diverses et variées. Tout a contribué en fait de nuisances, principalement sonores, pour plusieurs raisons touchant pratiquement tous les habitants du village. Un record ! En vrac, on peut citer les motos à Garnes, le château de la Cour Senlisse sur le bourg et le trafic essentiellement poids lourds sur la totalité de la rue de Cernay.

Pour commencer, les motos à Garnes, c'est une vieille histoire qui concerne l'ensemble des communes de la vallée. Rappelez-vous, il y a sept ou huit ans de cela, les maires de Saint-Forget, Dampierre, Cernay et Senlisse, accompagnés d'une bonne partie de la population, avaient manifesté, ceints de leurs écharpes tricolores, dans le bas de la côte des dix-sept tournants, contre les nuisances provoquées par les motards. Il est vrai que les routes de la vallée représentent un terrain de jeu appréciable pour des motards en recherche de sensations. Mais leur vacarme est parfaitement intolérable pour les riverains et, au-delà, pendant les soirées tranquilles d'été ou plus souvent tous les week-ends de la belle saison. La multiplication des contrôles de gendarmerie n'ont d'efficacité que ... lors des contrôles. Mais ils peuvent contribuer à une certaine désaffectation de nos routes par au moins les individus les plus bruyants. On peut également réfléchir à une ou des actions conjointes des communes de la vallée. Toute idée est bienvenue. Les problèmes inhérents au château de la Cour Senlisse ne sont pas nouveaux non plus mais ils se sont sérieusement aggravés depuis l'édification, parfaitement illicite, d'une orangerie d'une superficie d'environ 500 m<sup>2</sup>. Les habitants du bourg sont extrêmement dérangés par les réceptions bruyantes et autres événements survenant au château. Le gérant nous "promène" depuis trop longtemps. Notre action en justice portera, je l'espère, ses fruits très prochainement. Dernier en date, mais cela couvait depuis longtemps, les riverains de la rue de Cernay viennent de porter en mairie une pétition appuyée de plus de soixante signatures. Pollution, vitesse, sécurité, bruit et vibrations provoqués surtout par les camions sont à déplorer sur tout ce secteur de la RD 149 en traversée de village.

Cette route est classée "voie de transit" sur le réseau départemental (Michelin n'a rien à voir dans quelque classement que ce soit) et sert malheureusement de délestage à la RN 10 que l'on sait bien encombrée avec ses 40 000 véhicules/jour. Les actions envisageables ne vont pas être faciles ni forcément efficaces. Il se trouve que le trafic de notre route ressort à près de 4 000 véhicules/jour, dont 5 % de poids lourds et se trouve bien au-dessus du seuil de 2 500 véhicules/jour. Cela ne nous autorise pas à installer des chicanes ou encore à interdire le passage des poids lourds. Cette dernière mesure serait d'ailleurs peu efficace car seulement assortie d'une contravention de 30 € en cas d'infraction, donc fort peu dissuasive. Cependant, nous avons installé les radars pédagogiques qui vont avoir un rôle à jouer.

L'agence IngenierY du conseil département estime quant à elle que nous avons utilisé tous les moyens à notre disposition pour réguler au maximum le trafic routier traversant notre commune. Il ne nous reste plus qu'à diffuser largement cette pétition à toutes les instances "qui nous gouvernent" dans l'espoir de changer la loi...

En conclusion, tout va mal mais, attendez, pas si mal que ça. Lorsque je suggère aux pétitionnaires et autres habitants indisposés de considérer s'enfuir d'un tel endroit, la réponse est unanime : "Pourquoi ? on est très bien ici !" ... A méditer.

Alors donc, entre autres nouvelles, la rentrée scolaire s'est très bien passée. Nous n'y avons pas vu de parents en pleurs. L'effectif de trente enfants est en hausse, les nouvelles activités périscolaires reçoivent un bon accueil. Les riverains de la rue du Moulin d'Aulne affrontent des montagnes de poussière, car le chantier d'assainissement progresse bien. Enfin, c'est tout nouveau, vous pouvez apporter ou emporter vos lectures préférées à la cabine bibliothèque tout juste inaugurée, sous la houlette du club de lecture, dans le jardin de la mairie.

Allez donc, on est bien à Senlisse !  
Jacques Fidelle

## Radars installés !

Comme vous l'avez constaté, des radars pédagogiques ont été installés dans notre commune.

Vous êtes nombreux à vous plaindre pour des raisons diverses des véhicules qui traversent notre commune : les 4 dispositifs positionnés sur Senlisse bourg et sur Garnes permettront aux usagers de mieux identifier leurs vitesses aux passages des radars et donc de la réduire. Par ailleurs, le système statistique servira par la suite à sensibiliser les pouvoirs publics sur les besoins de notre commune si la situation ne s'améliore pas.

Lors de contrôles de visu, nous avons pu noter sur plusieurs tests et sur des heures de grand passage, que 8 véhicules sur 10 adaptaient leurs vitesses. Bien évidemment, c'est plus facile sur les zones à 50 km/h que sur les zones à 30. Mais l'effet est là.

Largement subventionné et d'un coût réduit à moins de 10 euros par habitant, cet outil sert à notre commune à la protection de nos enfants et des personnes qui circulent à pied.

Merci pour le soutien de tous ceux qui se sont sentis concernés.



## L'écomobilité à Senlisse

Vous avez sans doute remarqué que sur le parking près du cimetière, une borne a été installée devant laquelle stationne un véhicule électrique. Elle permet d'utiliser le service d'écomobilité sociale et partagée, conçu par la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse. Déployé par la société Clem', il suffit de s'inscrire pour avoir accès à tous les services. Comment ça marche ?



1 - Je m'inscris



2 - Je réserve



3 - J'utilise le véhicule en  
autopartage



4 - Je peux partager mes  
trajets



5 - Je paye

Le document joint à cette feuille vous donne plus de détails pratiques.

Bonne Route en Ecomobilité !

## Claudine s'en va !

Elle gérait le secrétariat de la mairie depuis le 1<sup>er</sup> février 2000. Après avoir épaulé deux maires Jean-Michel Gougerot et Jacques Fidelle pendant pratiquement quatre mandatures, Claudine va prendre sa retraite le 10 novembre. Elle aura entendu bien des Senlissais, quelquefois râleurs après les feuilles d'automne qui n'arrêtent pas de tomber, les poubelles non ramassées !

Sa maîtrise d'histoire, son diplôme d'études approfondies d'urbanisme, ses fonctions antérieures aux mairies des Molières, des Ulis, de Bures-sur-Yvette et son expérience de bureau d'études d'embellissement l'avaient parfaitement préparée à assumer la diversité des dossiers de notre commune et à développer des relations de qualité avec les autres administrations et les élus.

Claudine quitte Senlisse, satisfaite du travail accompli, avec toutefois une petite pointe d'inquiétude face à cette nouvelle aventure certainement plus tranquille.

Merci Claudine, fan de Colette, lectrice enthousiaste de Claudine à l'école et à Paris.

Nous nous souviendrons de Claudine à Senlisse .

## Corinne arrive !

Corinne Samy rejoint la mairie de Senlisse pour succéder à Claudine. Elle exerça d'abord à la mairie de Saint Rémy, puis fût responsable du Service jeunesse et collectivités à la mairie de Champlan. Elle reprendra ses études à Sciences Po de Toulouse, au Centre de préparation à l'administration générale et elle est titulaire d'une licence d'administration publique, option droit. Ravie de son intégration, nous lui souhaitons tous la bienvenue et succès dans sa nouvelle fonction.

## Attention travaux !

Enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et téléphonie rue du Champ Reine et Chemin de Malvoisine sont au menu des travaux qui ont débuté le 24 octobre pour une durée de 2 mois environ hors intempéries et qui devraient donc se terminer aux alentours du 16 décembre 2016.



Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit de 8h00 à 17h00.

La fermeture des voies et l'interdiction de stationner s'organiseront comme suit :

du lundi 24 octobre au vendredi 19 novembre 2016 de 8h00 à 17h00, fermeture de la route départementale jusqu'au chemin de Malvoisine,

du lundi 21 novembre au vendredi 2 décembre 2016 de 8h00 à 17h00, fermeture du chemin de Malvoisine jusqu'à la place de l'église (hors place de l'église),

du lundi 5 décembre au vendredi 16 décembre 2016 de 8h00 à 17h00, fermeture de la rue du Champ de Reine. (Cf. Arrêté municipal n°2016/11 du 12 octobre 2016)

**Dernière minute :** interdiction de circulation et de stationnement rue du Moulin d'Aulne, rue du Couvent, chemin de la Pallaterie du 02 au 04 novembre de 8h à 17h en raison de la pose de l'enrobé des voies.

## Plan Local d'Urbanisme

Après la réunion publique du 21 septembre 2016, **une seconde réunion publique est organisée en mairie le 9 novembre à 18h.** pour la présentation de notre PLU dans sa version presque définitive. Un numéro spécial paraîtra prochainement.

## Une rentrée parfaite !

30 enfants se sont retrouvés dans la bonne humeur pour la rentrée scolaire autour de Mme Ménard, directrice et de sa nouvelle collègue Mme Lacroix-Cailleau. De nouvelles têtes apparaissent cette année : Mme Long remplace Lucas Chailleux au restaurant scolaire et à la garderie, Mme Agostini anime un atelier autour du jardin. M. Roger enseigne la musique et M. Bialas se charge de l'activité sportive.



Ces 3 derniers ont été recrutés pour les TAP/NAP du vendredi après-midi. La mairie poursuit ainsi son effort financier pour son école. Par ailleurs, les CM1/CM2 bénéficient de cours de flûte et on attend un concert en fin d'année.

Monique Le Roy

## La cabine téléphonique devient bibliothèque

L'ancienne cabine téléphonique située dans le jardin de la mairie, a été aménagée avec des étagères pour accueillir les livres dont on veut se séparer. Ils sont mis à disposition de tous, c'est un service gratuit organisé par le Club de lecture.

On vient y chercher des livres, on fouille, on trouve son bonheur et après les avoir lus on peut les rapporter ou les garder. Il est important de les renouveler.

On peut y apporter tous les styles d'ouvrages sans oublier ceux pour les enfants (placés sur les étagères du bas).

Plusieurs noms sont envisagés pour cette cabine, **Cab'livres**, **Livres'service**, **Cab'bibliothèque** ; à vous de voter pour l'un ou l'autre de ces noms en déposant un papier avec votre choix dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail à [veronique.linares@hotmail.fr](mailto:veronique.linares@hotmail.fr) ou [djp.martin@wanadoo.fr](mailto:djp.martin@wanadoo.fr).



## Etat-Civil

Décès de Michel Hébert le 15 juillet 2016 et Michèle Potdevin le 24 septembre 2016. Nous nous associons à la douleur de leurs proches.

L'état civil c'est aussi de nouveaux arrivants à Senlisse, alors bienvenue à :

Mme & M. Genay, Mme & M. Rondot, Mme & M. Cesana, Mme Semo, M. Argentin, Mme & M. Poujouly, Mme & M. Gerbi.

**Cela bouge toujours à Senlisse !**

### **SLSG d'été**

Après le BBQ pétanque du printemps qui avait fini sous le préau pour cause de pluie et donc sans pétanque, la SLSG a rassemblé ses aficionados pour une Pizza-Pétanque cette fois sous le soleil. Ambiance sympathique, esprit sportif et pizza du camion font une fois encore un événement parfaitement apprécié.



### **Club de lecture**

Le Club de lecture fonctionne depuis un an. Il a remporté un franc succès et a démarré l'année (scolaire) avec 2 activités :

l'inauguration de la cabine-bibliothèque, le 3 octobre dernier, en présence de notre maire Jacques Fidelle, qui a mis en valeur le rôle important des animations pour créer du lien dans notre village. Tout le monde s'est retrouvé ensuite autour d'un apéritif dans la salle de la mairie.

Une première réunion du Club de lecture pour ce trimestre a eu lieu le 3 octobre dernier avec une douzaine de participants.

La prochaine réunion aura lieu à la mairie le jeudi 3 novembre à 18 h pour un apéritif lecture. Pas besoin de s'inscrire, on vous y attend !

La réunion suivante aura lieu le mardi 6 décembre pour un thé-café à 14h30 ; le lieu sera communiqué par mail ou téléphone aux habitués et par voie d'affichage pour les nouveaux venus. Ces réunions sont ouvertes à tous, sans inscription préalable. Le principe de ce club est de faire partager son goût pour la lecture et d'échanger autour des livres, de parler ou d'écouter parler d'un auteur que l'on aime.

Autre activité du club ce trimestre : une visite du petit moulin de Cernay, sous la conduite de Jean-Pierre Cabocel, grand connaisseur de l'école des peintres de Cernay. Une information complémentaire sera communiquée ultérieurement.

### **Inauguration du Petit Moulin**

Le 10 mai 1897 était inaugurée dans les Vaux de Cernay la statue de Léon Germain Pelouse.

Ce 8 octobre 2016 de nombreux artistes, des habitants de Cernay, de Senlisse, des communes environnantes et des personnalités étaient venus assister à l'inauguration du Petit Moulin : les invités ont pu emprunter indifféremment le petit chemin partant du Léopold ou celui longeant le ru des Vaux et découvrir à nouveau la beauté du site.



A 11 heures et quelques vingt minutes les discours ont commencé : citons entre autres celui de M. le Maire de Cernay, M. le Président du Parc Naturel Régional, Mme la Présidente de la Région Île de France et de M. le Préfet. Chacun des orateurs salua la qualité de la restauration du moulin et de son aménagement dédié à la connaissance du site lié au détournement de la Prédécelle par le ru des Vaux qui est à l'origine du chaos gréseux, à l'histoire des moulins, de leur fonctionnement et à la colonie des peintres de Cernay. Quelques citations de Racine lors de son séjour à Port Royal des Champs, de Michel Tournier, de Guy de Maupassant ont souligné la richesse naturelle du site. Ce petit musée devrait devenir un lieu touristique attractif dans un environnement prochainement classé et ainsi contribuer au développement économique local. La visite fut suivie d'un cocktail réunissant les invités dans les jardins du Léopold sous un agréable soleil d'automne

### **Dates à retenir**

Jeudi 3 novembre : réunion Club de lecture, à 18h. à la mairie,  
Mercredi 9 novembre : réunion publique PLU à 18h. à la mairie,  
Vendredi 11 novembre cérémonie aux monuments aux morts à 11h suivie d'un apéritif en mairie,  
Samedi 19 novembre à midi, pot de départ de Claudine,  
Mercredi 14 décembre à 20h00, conseil municipal.

### **Mairie de Senlisse**

01 30 52 50 71 – 01 30 47 50 96

[Mairie.senlisse@wanadoo.fr](mailto:Mairie.senlisse@wanadoo.fr)

[Www.commune-de-senlisse.fr](http://www.commune-de-senlisse.fr)

Directeur de la publication

Jacques Fidelle

Rédaction

la Commission Communication